



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_2-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_3_2**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Vote de la fiscalité 2026
(Taxe foncière bâtie, taxe
foncière non bâtie, taxe
d'habitation additionnelle,
Cotisation Foncière des
Entreprises)**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Monsieur BRUYERE-ISBNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-ISBNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle les taux de 2025 :

- Taxe d'habitation additionnelle (THRS) : 6.14 %
- Taxe foncière (bâti) : 6.00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16.64 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 29.81 %

Et indique que le Bureau élargi / Commission finances réuni le 23-02-2026 propose de maintenir les taux.

Sur la base d'une prévision des ressources fiscales pour l'exercice 2026 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, il est proposé de maintenir les taux :

- Taxe d'habitation additionnelle (THRS) : 6.14 %
- Taxe foncière (bâti) 6.00 %
- Taxe foncière (non bâti) 16.64 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 29.81 %

Il est précisé qu'au moment du vote du budget, les états fiscaux 1259 ne sont pas encore connus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de maintenir les taux, DONNE POUVOIR au Président pour signer, dès réception, l'état de notification des taux et le transmettre aux Services des Finances Publiques.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_2-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le